

SELARL  
**Charline GRÉE**

Huissier de justice associé  
7 Quai Aimé Lamy  
BP 60025  
MOREZ

39401 HAUTS DE BIENNE Cedex

☎ : 03.84.33.01.73

☎ : 03.84.33.53.34

✉ : selarl.gree@huissier-justice.fr



Paiement par Carte bancaire

**Compétence Régionale**

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
IBAN N°: FR 06 40031 00001 0000297843S 89

# ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COPIE

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : MARDI TROIS MARS DEUX MILLE VINGT

### A LA DEMANDE DE :

LYONNAISE DE BANQUE SA, au capital de 260 840 262,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le N° 954 507 976 , dont le siège social est Contentieux Particuliers LYON CM-CIC, 8 Rue de la République, 69001 LYON, poursuites et diligences de ses représentant légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

**AYANT POUR AVOCAT CONSTITUE** Me GAY Yannick demeurant 11 Rue Pierre Vernier - 39100 DOLE au cabinet duquel domicile est élu.

### EN VERTU :

D'un acte notarié reçu par par Maître Jacques LUCENET-PERCHE, Notaire Associé de la SCP "Jacques LUCENET-PERCHE, Notaire Associé", titulaire d'un office Notarial sis à MOREZ (Jura), 106 Rue de la République, contenant prêt immobilier, en date du 13/04/2013

**Je soussignée, Charline GRÉE, Huissier de Justice associé unique de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Charline GRÉE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, dont le siège est situé 7 quai Aimé Lamy - MOREZ - 39400 HAUTS DE BIENNE,**

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante :

**161 Route du Chazar - Bâtiment 2 - 2ème étage - Appt n°20 - 39220 LES ROUSSES**

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

**Madame GOURJUX Nathalie Claudine Jeanne GERBET, né(e) le 08/11/1968 à LYON (6ème), de nationalité française demeurant 53 Allée du Parc du Chêne – 01220 DIVONNE-LES-BAINS**

Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 11 février 2020.

Là étant, assisté de :

Monsieur Nicolas JAQUET, Serrurier, Gérant de JAQUET DEPANNAGE MAINTENANCE SERVICE SARL :

**Lequel a satisfait sur la minute**

Monsieur Ludovic PERTUS, Gérant de DIAGNOSTIC HABITAT SARL :

**Lequel a satisfait sur la minute**

En qualité de professionnels qualifiés,

Et en présence de Monsieur DABIN, Agent de Police Municipale :

**Lequel a satisfait sur la minute**

J'ai constaté ce qui suit :

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	220,94
Emolument complémentaire (Art A444-18)	150,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>378,61</b>
TVA (20,00 %)	75,72
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
<b>Total TTC</b>	<b>469,22</b>

Acte soumis à la taxe



Références : 8777

Mandat n° 1 - PVSIMDESC

## I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

Il s'agit d'un appartement situé dans une copropriété de deux bâtiments sis 161 Route du Chazar, Le Chazar, 39220 LES ROUSSES, dont la construction remonte à 1986.

La Copropriété se situe à quinze minutes à pied du centre du village des Rousses (cinq minutes en voiture), et à 300 mètres du Golf du Rochat.

L'appartement se trouve dans le bâtiment 2, situé au fond de la copropriété.

Ce bâtiment compte quatre niveaux, un sous-sol et trois étages.



L'accès à l'immeuble est fermé par une porte avec interphone et badge VIGIK, et le garage par une porte électrique.

L'immeuble est également doté d'un ascenseur.

Je me rends au deuxième étage afin d'accéder à l'appartement qui fait l'objet de la présente procédure.

Cet appartement de 25,37 m<sup>2</sup> Loi Carrez, et 22,51 m<sup>2</sup> hors Carrez, se situe au deuxième étage, sous les toits.

Il comprend :

### HALL D'ENTRÉE

La porte d'entrée de l'appartement donne sur un petit hall desservant la salle de bains et la pièce de vie.

Le sol est recouvert de parquet flottant et les murs de crépi et bois verni.

L'entrée comprend un petit placard mural avec des portes miroirs.



### SEJOUR – CUISINE

Il s'agit d'une pièce ouverte et mansardée de 14,87 m2 Loi Carrez.

Le sol est recouvert de parquet flottant, les murs de crépi blanc et de bois verni.

Le plafond est quant à lui recouvert de frisée en bois verni.



Cette pièce comprend un coin cuisine, équipée d'un réfrigérateur BEKO, un lave-vaisselle LANDI, un four avec plaque BEKO et une hotte.

La cuisine se compose d'un meuble haut en bois six portes, un meuble bas en bois quatre portes et deux tiroirs, ainsi qu'un évier deux bacs avec égouttoir et mitigeur.



Cette pièce de vie possède deux ouvertures :

- Une porte-fenêtre exposition Nord-Ouest



- Une fenêtre de toit exposition Nord Est



### MEZZANINE

On accède à la mezzanine par un petit escalier droit en bois.

Une barrière en bois blanc ajourée délimite cet espace nuit.

La mezzanine, d'une surface totale au sol de 12,04 m<sup>2</sup>, ne compte que 1,75 m<sup>2</sup> Loi Carrez.

Le sol est recouvert de parquet flottant, les murs de crépi blanc, et le plafond de frisette en bois verni.



La mezzanine dispose d'une petite fenêtre de toit.



## SALLE DE BAINS

Le sol est recouvert de lino, les murs de crépi, de faïence et de bois verni.

La salle de bains comprend une baignoire, un WC sur pied, un meuble avec vasque surplombé par un grand miroir doté de spots.

Elle comprend également une niche dans laquelle est installé un lave-linge CANDY GRAND'O EVO.



### CAVE

L'appartement possède une cave de 2,23 m2 en sous-sol.

La cave porte le N°13.



### GARAGE

Une place de stationnement dans le garage situé au sous-sol de l'immeuble est également attachée à l'appartement.

Il s'agit de l'emplacement N°14.



## II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

L'appartement est inoccupé.

## III - NOM ET ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE

SARL TISSOT IMMOBILIER  
3280 Route Internationale  
39220 LES ROUSSES

## IV – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Plan de localisation Google Maps



<https://www.google.fr/maps/place/161+Route+du+Chazar,+39220+Les+Rousses/@46.4870245,6.0697087,17z/data=!3m1!1e3m1!1s0x478c5974423aaacf0a08664d09:533917718m2!3s446.4970244d6.071897>

Les personnes requises, ayant assisté aux opérations, ont signé le présent procès-verbal.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée.

Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 03/03/2020 à 9h30, pour se terminer le 03/03/2020 à 11h30, pour une durée de 02 H 00.

Charline GREE

